



Convention de prêt de matériel communal

Association (ou autre):

Nom du demandeur:

Adresse:

60240 - Chaumont-en-Vexin

Téléphone:

Mail:

Motif:

Date de la manifestation:

Pour toute demande, vous devez obligatoirement contacter le service technique au 06 80 70 02 54 deux semaines avant pour l'organisation de nos services.

Matériel pris par vos soins à 8h30

Aux services techniques - Rue de la pissotte

Matériel rapporté par vos soins à 8h30

Matériel à livrer le.....

Matériel à reprendre le

Adresse de livraison (si différente):

.....
60240 - Chaumont-en-Vexin

Pour le matériel emprunté le week-end, la livraison sera effectuée le vendredi matin. Votre présence est indispensable.

Responsabilité vis-à-vis du matériel

Le matériel sera utilisé par l'emprunteur dans le respect des règles normales d'utilisation de ce type de matériel et sous son entière responsabilité.

Un état contradictoire du matériel prêté sera obligatoirement effectué à la livraison du matériel et au retour de celui-ci.

La ville décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement du matériel prêté. Toute conséquence d'une mauvaise utilisation ressort de la responsabilité de l'emprunteur. En outre, ce dernier s'engage à prendre en charge toute détérioration du matériel (frais de réparation ou de remplacement) intervenue pendant la période du prêt et à prendre à cette occasion toutes les assurances qui seraient nécessaires.

Nettoyage du matériel obligatoire (table, chaises...)

Contraintes météorologiques

Si le matériel prêté comprend des abris minutes, ceux-ci devront être démontés en cas de mauvais vent supérieur à 60km/h.

Liste matériel au verso

Liste du matériel

	QUANTITE
Tables	
Plateaux (+/- 3m)	
Tréteaux	
Chaises	
Bancs	
Barnum 3X6 m	
Barbecue	
Barrières de sécurité	
Cafetière	
Sono	

Observations:

Sans réponse de notre part jusqu'à trois semaines avant la manifestation, considérez que votre demande est acceptée.

DATE

SIGNATURE